



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Grosse pelle rétrocaveuse	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-160571/A	Date 2016-12-15
Client Reference No. - N° de référence du client 5P300-160571	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-007-7235	
File No. - N° de dossier TOR-6-39107 (007)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-25	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Noor, Hussain	Buyer Id - Id de l'acheteur tor007
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2080 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA Ontario Region 111 Water St. E. Cornwall Ontario K6H6S3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée 2016-12-31	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 ASSURANCE	11
ANNEXE A	12
EXIGENCES	12
ANNEXE B	15
BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	16
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	16

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 10 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au

soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires sont tenus de présenter de la documentation attestant que le produit proposé répond à toutes les caractéristiques techniques détaillées ci-après. Dans l'éventualité où la documentation publiée ne démontre pas la conformité du produit, un exposé écrit attestant de la conformité sera accepté.

N° DU CRITÈRE	Exigences obligatoires	N° de page (identifier le n° de la page à laquelle l'information se retrouve dans votre proposition)
01	Exigences de conception : <ul style="list-style-type: none">- en conformité avec le Code de la route de l'Ontario;- peut exploiter les accessoires suivants déjà sur place : godet 4 en 1, balai rotatif, fourches et lame de chasse-neige articulée.	

O2	moteur du tracteur : <ul style="list-style-type: none"> - système de carburant au diesel (groupe 4); - Moteur de 110 HP à 2 200 tr/min; - chauffe-bloc. 	
O3	Transmission : <ul style="list-style-type: none"> - à changement de vitesse de type « S »; - 4 vitesses en marche avant et 3 en marche arrière; - entraînement à quatre roues motrices (4RM) doté d'un système de protection d'arbre de transmission; - différentiel autobloquant; - commutateur de sécurité - point mort pour le démarrage. 	
O4	Système de direction et freins : <ul style="list-style-type: none"> - direction agissant sur les roues avant; - servodirection hydrostatique; - servodirection permettant la commande mécanique en cas de panne moteur. 	
O5	Roues et pneus : <ul style="list-style-type: none"> - gardes-boue sur les roues avant et arrière; - pneus – tous terrains à bande de roulement; - pneus avant de taille 12.5/80-18NHS (12 plis); - pneus arrière de taille 1-3/21L-24 (16 plis) ATU R4. 	
O6	Godet à chargement frontal : <ul style="list-style-type: none"> - godet à chargement frontal d'au moins 93 po, doté d'une capacité de charge minimale de 1,3 verge cubes; - lames racleuses remplaçables sur la paroi avant du godet; - raccord rapide pour fixer les accessoires déjà sur place; - chargeur doté d'un circuit hydraulique auxiliaire destiné aux accessoires déjà sur place. - crochets de levage du godet à chargement frontal posés sur le côté supérieur du godet à chaque coin, et un au centre; - godet à chargement frontal doté d'un cylindre double et non d'un cylindre central. 	
O7	Godet à chargement arrière : <ul style="list-style-type: none"> - 3 godets à chargement arrière comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • un godet robuste de 24 po pour les travaux en profondeur, muni de 5 dents remplaçables; • un godet plat de 24 po doté d'une lame racleuse remplaçable; • un godet de 36 po pour creuser des 	

	<p>tranchées ou nettoyer, équipé d'une lame racleuse remplaçable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - à changement rapide – aucune tige sur le godet; - pousse hydraulique, conforme aux normes du fabricant; - bras de manœuvre extensible, conforme aux normes du fabricant. 	
O8	<p>Composants électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - batterie – minimum de 120 ampères et 850 ampères pour le démarrage à froid; - alternateur – minimum de 120 ampères; - lumière stroboscopique à DÉL de couleur orange; - projecteur de travail à DÉL : quatre à l'avant et quatre à l'arrière; - avertissement sonore de marche arrière. 	
O9	<p>Composants de la cabine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - climatiseur; - système radio AM/FM/USB; - siège à suspension pneumatique en tissus respirant ou en maille; - ceintures de sécurité conformes au Code de la route de l'Ontario; - extincteur ABC de 5 lb, fixé dans la cabine; - rétroviseur ajustable fixé à l'intérieur de la cabine; - pare-soleil; - système de chauffage, de ventilation et de dégivrage; - miroirs extérieurs, conformes aux normes du fabricant. 	
O10	<p>Suspension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - système de protection d'arbre de transmission pour l'entraînement à quatre roues motrices; - système de contrôle du roulement. 	
O11	<p>Éléments de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commandes de pilotage; - plaque protectrice de flèche; - amortisseurs de rue standards/pour service intensif sur les stabilisateurs; - boîte de rangement extérieur; - contre-poids de tracteur (de 460 kg à 500 kg). 	
O12	<p>Système hydraulique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conforme aux normes du fabricant et équipé de tous les composants nécessaires au fonctionnement du système hydraulique indiqué; - détourne la puissance hydraulique vers le système de relevage hydraulique pendant les opérations de levage lourd (accroît la capacité de levage). 	
O13	<p>Peinture :</p>	

	- conforme aux normes du fabricant en matière de peinture commerciale et doit correspondre aux couleurs standard du fabricant.	
--	--	--

4.1.2 Évaluation financière

1. Les soumissionnaires sont tenus de présenter leur offre conformément à l'annexe B. Les modalités de paiement sont en monnaie canadienne. Les offres doivent être fournies pour toutes les exigences fermes.
2. Les prix considérés lors de l'évaluation seront les prix unitaires fermes indiqués à l'annexe B - Modalités de paiement.

4.1.2.1 Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2017 inclusivement

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P300-160571/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P300-160571

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39107

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Hussain Noor
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga, ON, L5B 2N5

Téléphone: (905) 615-2080
Télécopieur: (905) 615-2060
Courriel: Hussain.Noor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (*à remplir à l'attribution du contrat*)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (*à remplir par le soumissionnaire*)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de unit ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1000C Paiement unique (2008-05-12)

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

Si les factures seront payées par voie électronique, reportez-vous à l'annexe C, Instruments de paiement électronique, dans lequel le soumissionnaire a indiqué les instruments de paiement électronique qu'il accepte, et modifiez le texte ci-dessous en conséquence.

Supprimez le paragraphe 6.6.3 si le soumissionnaire n'accepte pas les paiements électroniques.

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P300-160571/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P300-160571

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39107

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A

EXIGENCES

A1. Objectif

Le parc national de la Pointe-Pelée de Parcs Canada souhaite acquérir un tracteur de manutention à moteur diesel, doté de roues pneumatiques, d'une chargeuse frontale et d'une rétrocaveuse.

A2 : Exigences bien définies

L'entrepreneur doit fournir et livrer un (1) tracteur grand format de type « rétrocaveuse », configuré comme suit :

2.1 Exigences de conception :

- Doit être conforme au Code de la route de l'Ontario pour usage sur les routes et autoroutes;
- Doit pouvoir exploiter les accessoires suivants déjà sur place : godet 4 en 1, balai rotatif, fourches et lame de chasse-neige articulée;
- Doit inclure une version électronique et papier du manuel de fonctionnement et de la liste des pièces, en anglais.

2.2 Moteur du tracteur :

- Doit être conforme aux normes du fabricant et doit disposer des composants suivants :
 - o système de carburant au diesel (groupe 4);
 - o Moteur d'une puissance nominale de 110 HP à 2 200 tr/min;
 - o chauffe-bloc.

2.3 Transmission :

- Doit être conforme aux normes du fabricant et doit disposer des composants suivants :
 - o changement de vitesse de type « S »;
 - o 4 vitesses en marche avant et 3 en marche arrière;
 - o entraînement à quatre roues motrices (4RM) doté d'un système de protection d'arbre de transmission;
 - o différentiel autobloquant;
 - o commutateur de sécurité - point mort pour le démarrage.

2.4 Système de direction et freins :

- Doivent être conformes aux normes du fabricant et doit disposer des composants suivants :
 - o direction agissant sur les roues avant;
 - o servodirection hydrostatique;
 - o servodirection permettant la commande mécanique en cas de panne moteur;
 - o option de réduction de la direction (p. ex. un ratio de 3:1).

2.5 Roues et pneus :

- doivent comporter des gardes-boue sur les roues avant et arrière;
- les pneus doivent être tous terrains à bande de roulement;
- les pneus avant doivent être de taille 12.5/80-18NHS (12 plis);

- les pneus arrière doivent être de taille 1-3/21L-24 (16 plis) ATU R4.
- 2.6 Godet à chargement frontal :
- doit mesurer au moins 93 po et être doté d'une capacité de charge minimale de 1,3 verge cubes. Il s'agit de la norme du fabricant pour les véhicules de cette taille;
 - doit être muni de lames racleuses remplaçables sur la paroi avant du godet;
 - doit disposer d'un raccord rapide pour fixer les accessoires déjà sur place;
 - doit inclure un chargeur doté d'un circuit hydraulique auxiliaire destiné aux accessoires déjà sur place.
 - doit disposer de 3 crochets de levage soudés de part et d'autre du godet à chargement frontal, posés sur le côté supérieur du godet à chaque coin, et un au centre;
 - le godet à chargement frontal doit être équipé d'un cylindre double et non d'un cylindre central.
- 2.7 Godet à chargement arrière :
- doit être pourvu de 3 godets à chargement arrière comme suit :
 - un godet robuste de 24 po pour les travaux en profondeur, muni de 5 dents remplaçables;
 - un godet plat de 24 po doté d'une lame racleuse remplaçable;
 - un godet de 36 po pour creuser des tranchées ou nettoyer, équipé d'une lame racleuse remplaçable.
 - les godets doivent pouvoir être interchangeables rapidement – aucune tige sur le godet;
 - doit être muni d'un pouce hydraulique, conforme aux normes du fabricant pour les véhicules de cette taille;
 - doit être pourvu d'un bras de manœuvre extensible, conforme aux normes du fabricant pour les véhicules de cette taille;
- 2.8 Composants électriques :
- Doivent être conformes aux normes du fabricant et doit disposer des composants suivants :
 - o batterie – minimum de 120 ampères et 850 ampères pour le démarrage à froid;
 - o alternateur – minimum de 120 ampères;
 - o lumière stroboscopique à DÉL de couleur orange, pour les opérations sur la route où le véhicule doit être le plus visible possible;
 - o projecteur de travail à DÉL : quatre à l'avant et quatre à l'arrière (pas de lumières halogènes);
 - o avertissement sonore de marche arrière.
- 2.9 Composants de la cabine :
- Doivent être conformes aux normes du fabricant et doivent disposer des éléments suivants :
 - o un système de climatisation;
 - o un système radio AM/FM doté d'un port USB. Le système doit se mettre hors tension automatiquement lorsque le véhicule est éteint;
 - o siège à suspension pneumatique en tissus respirant ou en maille;
 - o ceintures de sécurité conformes au Code de la route de l'Ontario;
 - o extincteur ABC de 5 lb, fixé dans la cabine;
 - o rétroviseur ajustable fixé à l'intérieur de la cabine;
 - o pare-soleil;
 - o système de chauffage, de ventilation et de dégivrage afin de prévenir la formation de givre et d'humidité sur les fenêtres;
 - o miroirs extérieurs, conformes aux normes du fabricant pour les véhicules de cette taille.
- 2.10 Suspension :
- Doit être conforme aux normes du fabricant et doit disposer des composants suivants :

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P300-160571/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P300-160571

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39107

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- système de protection d'arbre de transmission pour l'entraînement à quatre roues motrices;
 - système de contrôle du roulement.

2.11 Éléments de fonctionnement :

- doit être pourvu de commandes de pilotage;
- doit disposer d'une plaque protectrice de flèche;
- doit être doté d'amortisseurs de rue standards/pour service intensif sur les stabilisateurs;
- doit comprendre une boîte de rangement extérieur;
- le contre-poids de tracteur doit peser entre 460 kg et 500 kg;
- L'entrepreneur doit fournir 10 ensembles de clés.

2.12 - Système hydraulique :

- doit être conforme aux normes du fabricant et équipé de tous les composants nécessaires au fonctionnement du système hydraulique indiqué;
- doit pouvoir détourner la puissance hydraulique vers le système de relevage hydraulique pendant les opérations de levage lourd (accroît la capacité de levage).

2.13 Peinture :

- Doit être conforme aux normes du fabricant en matière de peinture commerciale et doit correspondre aux couleurs standard du fabricant.

A3. Livraison

Le véhicule doit être livré au parc national de la Pointe-Pelée, 407 Monarch Lane, Leamington, Ontario. La responsabilité de l'assemblage du véhicule sur place incombe à l'entrepreneur. Celui-ci devra fournir la main-d'œuvre et le matériel nécessaire. Le cas échéant, un espace sera fourni.

A4. Formation

L'entrepreneur doit offrir un cours de formation en anglais qui aborde le fonctionnement, l'entretien, ainsi que tous les dispositifs de sécurité. L'entrepreneur doit avoir dispensé le cours de formation au lieu de la livraison dans les trois (3) jours ouvrables suivant la livraison. Il y aura entre six et dix (6-10) participants.

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P300-160571/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P300-160571

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39107

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Prix fermes, tout compris, en dollars canadiens. F. A. B. Destination, y compris tous les frais de livraison, les droits de douane du Canada et les taxes d'accise, le cas échéant. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) devrait être indiqué séparément, le cas échéant.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Fourniture, livraison, assemblage d'un tracteur à grosse pelle rétrocaveuse, ainsi que la formation connexe sur place, conformément à l'annexe A.	1	\$	\$
2	Formation, conformément à l'annexe A.	1	\$	\$

Total = _____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P300-160571/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P300-160571

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39107

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)